

**Séance extraordinaire
10 mars 2014**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Mélanie tenue le vingt-sixième jour de février deux mille quatorze, sous la présidence de Monsieur Marcel Loyer, maire. La session débute à 19 h 00.

Sont présents formant quorum :

Monsieur Yves Blanc, conseiller
Madame Marie-France Bouchard, conseillère
Madame Françoise Boudrias, conseillère
Monsieur Martin Chaput, conseiller
Monsieur Daniel Gravel, conseiller
Monsieur Michel Lambert, conseiller

Est également présent :

Monsieur Claude Gagné, directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

- 01- **Dossier « Infirmière en milieu rural »**
- 02- **Séance ordinaire d'avril 2014 reportée au 9 avril 2014**
- 03- **Levée de l'assemblée**

2014-03-075

- 01- **Dossier « Infirmière en milieu rural »**

ATTENDU

l'origine communautaire du projet « Infirmière en milieu rural », lequel est issu des consultations publiques tenues dans toutes les municipalités rurales en 2005 dans le cadre du premier Pacte rural de la MRC de Joliette (2002-2007); et que son objectif principal est d'offrir des soins de santé de proximité aux personnes âgées, visant ainsi à encourager la rétention des aînés dans leur communauté rurale, et cela, à partir d'une approche intégrée où les citoyens aînés et les acteurs des milieux sont mobilisés dans l'action;

ATTENDU

que le projet a été élaboré et mis en œuvre de manière intersectorielle par la collaboration entre différents organismes dont la MRC de Joliette et ses municipalités rurales, le comité du Pacte rural de la MRC de Joliette, le CLD de Joliette, le CSSSNL, le CLSC de Joliette, le projet « Vieillir en demeurant dans sa communauté » de la MRC de Joliette, et des citoyens aînés des différentes municipalités rurales;

ATTENDU

que la Municipalité a adopté la résolution 2014-02-038 relative à une entente de principe pour une nouvelle entente;

ATTENDU

que les discussions menant à une nouvelle entre la MRC de Joliette, ses municipalités rurales et le CSSSNL sont terminées et qu'un projet d'entente de service annonce les dispositions, engagements et responsabilités de chacune des parties, lequel projet est annexé à la présente résolution;

ATTENDU

que la Municipalité accepte ce projet d'entente et qu'elle s'engage à respecter les dispositions qui la concernent;

ATTENDU

que la Municipalité délègue à la MRC la responsabilité de signer l'entente avec le CSSSNL;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Marie-France Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

D'AUTORISER la MRC de Joliette à signer, au nom de la Municipalité, l'entente de service relative au projet « Infirmière en milieu rural » avec le CSSSNL;

DE TRANSMETTRE copie conforme de la résolution à la MRC de Joliette et au CSSSNL.

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-03-076

03- Séance ordinaire du 7 avril 2014 reportée au 9 avril 2014

ATTENDU

qu'une élection générale provinciale se tiendra le 7 avril 2014;

ATTENDU

que le directeur des élections a réquisitionné la salle municipale sise au 10, rue Louis-Charles-Panet pour l'établissement des sections de vote;

ATTENDU

qu'avis public sera donné concernant le report de la séance ordinaire au 9 avril à 20 h tenue à la salle municipale:

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame Françoise Boudrias Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

QUE la séance ordinaire du conseil prévue pour le 7 avril soit reportée au 9 avril 2014, 20 h, tenue à la salle municipale du 10, rue Louis-Charles-Panet.

DE MANDATER monsieur Claude Gagné, directeur général, afin d'agir pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Mélanie aux fins de la présente.

Adoptée

2014-03-077

04- **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur Martin Chaput
Et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 19 h 20.

Adoptée

Marcel Loyer
Maire

Claude Gagné
Directeur général et secrétaire-trésorier